



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17993>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-17993**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Libourne

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21330243300015

**Ville** : Libourne cedex

**Code postal** : 33505

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 33

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://demat-ampa.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 2024L05

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Ville de Libourne

**Adresse mail du contact** : marchespublics@lacali.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : 1. Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés au chapitre Ier du titre IV du Livre 1er du Code de la Commande Publique (CCP), (articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11), et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; 2. Les habilitations du mandataire par les représentant qualifiés de ses cotraitants en cas de groupement ; 3. Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager les opérateurs ;
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : 4. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de

l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; 5. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** 6. Pour les architectes uniquement, la copie de l'attestation d'inscription à un tableau régional de l'ordre des architectes du candidat individuel ou membre du groupement concerné, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine 7. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; 8. L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ; 9. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; 10. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent l'objet, le montant, la date et le lieu d'exécution des prestations et précisent si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; 11. Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 15/03/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 et énoncés ci-dessous : Critère 1 : "Prix" pondéré à 60 points Critère 2 : "Valeur technique" pondéré à 40 points Sous-critère 2.1 "Qualité de la méthodologie et de l'organisation" proposées pondéré à 15 points Sous-critère 2.2 "Qualité des moyens humains et compétences de l'équipe" pondéré à 10 points Sous-critère 2.3 "Délais d'exécution" pondéré à 10 points Sous critère 2.4 "Disponibilité du candidat" pondéré à 5 points

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport à dominante escrime

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71000000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport à dominante escrime

**Lieu principal d'exécution du marché :** Libourne

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** La visite de site est facultative mais vivement conseillée, afin de prendre connaissance des lieux et particularités d'exécution des prestations, des difficultés d'accès... Une attestation sera délivrée aux candidats ayant effectué une visite. Les jours de visite sont programmés les jours et heures suivants : - Le 21/02/2024 de 9h00 à 10h00 - Le 28/02/2024 de 9h00 à

10h00 - Le 06/03/2024 de 9h00 à 10h00 L'inscription aux visites doit être faite, au plus tard 1 jour ouvré avant la date de visite souhaitée conformément aux stipulations du règlement de consultation. Les prestations de maîtrise d'oeuvre débutent à compter de la date indiquée sur l'ordre de service. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve. Les délais contractuels d'exécution sont précisés à l'acte d'engagement.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2024**